

# Mes déchets, c'est mon affaire !

## ACTIVITÉ XIII – LES LABELS

De nombreux symboles sont apposés sur les emballages des produits que nous achetons au quotidien. Ils nous apportent de nombreuses informations. Mais encore faut-il savoir ce qu'ils signifient ! Relie chaque définition à son label et deviens ainsi incollable sur ces derniers !

Il indique que l'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une redevance auprès de CITEO qui est un éco organisme.

L'anneau de Möbius, symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable. Mais attention cela ne signifie pas qu'il est recyclé ou qu'il le sera.

Ce logo précise que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Il indique également le taux de matière recyclées présentes.

Le logo Tidy man nous rappelle une règle de bon sens. Il indique simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.

Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique.

Ce symbole signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié (aux conteneurs de tri, à la déchèterie ou dans les magasins)

Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate) et le chiffre correspondant à cette matière ici le 1. Les plus communs sont les plastiques (1 à 7).

